

## RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU SEUIL DE LA SCIERIE DU CAMP COMMUNE DE MOURIOUX-VIELLEVILLE (23)

L'Ardour, depuis sa source jusqu'à la retenue du Pont à l'Age, est classée parmi les cours d'eau en Liste 1 et Liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement, les actions en faveur de la restauration de sa continuité écologique sont donc prioritaires.

Une étude réalisée en avril 2017 confirmait les difficultés de franchissement piscicole et du transit sédimentaire au niveau du seuil de la scierie du camp et proposait des scénarios de réhabilitation possibles. Le projet de restauration de la continuité écologique a été rendu possible grâce à la reprise des discussions entre la propriétaire, le gérant et le syndicat.

La Scierie du Camp a commencé à fonctionner en 1924, jusqu'en 1983. En 1999, après la tempête, elle a repris ses activités. Si son activité économique reste modeste, cette scierie traditionnelle (l'une des dernières en Limousin) reste une curiosité patrimoniale visible depuis la route. Elle est animée occasionnellement par ses propriétaires lors de visites guidées. Elle sert aussi de décors au spectacle du Scénovision valorisée par le site touristique de Bénévent-l'Abbaye.

Scénario retenu : supprimer le seuil en pierre surmonté d'un rideau de planches (2,40m de haut + 50cm) et le remplacer par un système de vannages plus facilement manœuvrable. Les vannes, ouvertes toute l'année, pourront être fermées exceptionnellement, au maximum 4 fois par mois sur une durée maximale de 24h et permettre le fonctionnement de la scierie.

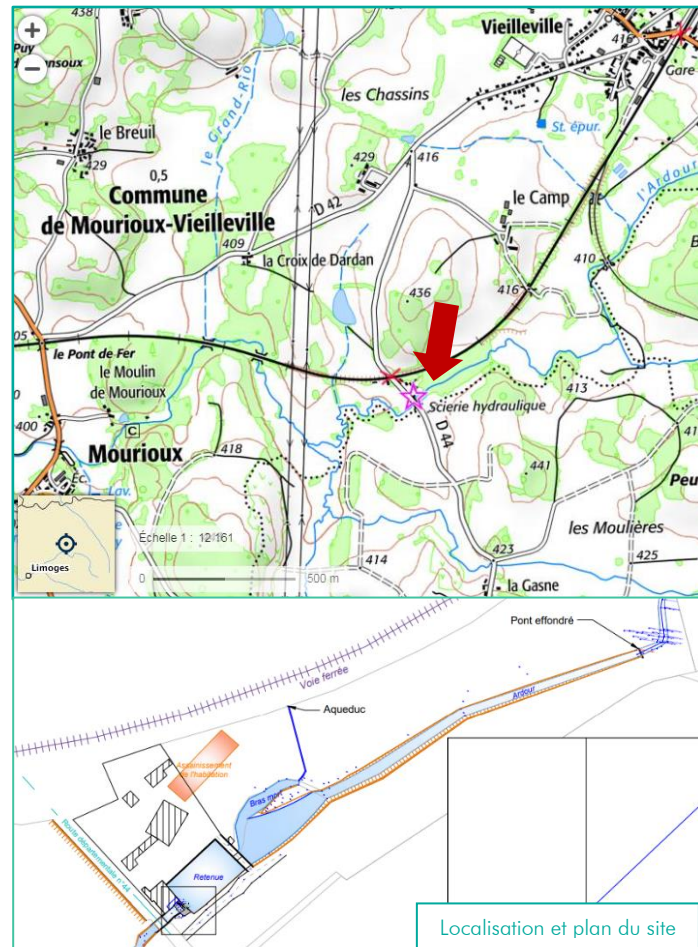
**Maître d'ouvrage :** SMCRG (Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe)

**Maîtrise d'œuvre :** Impact Conseil - **Entreprise :** Christophe JARDY

**Période de réalisation et durée des travaux :** 17/10/2022 au 21/12/2022

**Objectifs des travaux effectués :** Le but de ce projet est de rétablir la transparence écologique ; la remontée piscicole et le transport des sédiments sur la masse d'eau « L'Ardour depuis sa source jusqu'à la retenue de Pont à l'Age », à l'endroit du seuil de la scierie du Camp. Les pêches électriques réalisées en amont de ce secteur attestent de la présence de Truites fario, de goujons, de gardons, de loches franches, de vairons, de chevesnes, de perches communes, de spirilins, d'ablettes, et localement de chabots.

Le projet doit permettre de réintégrer le lit mineur de l'Ardour à son altitude, connue avant la création du seuil, c'est à dire réapprofondir progressivement et naturellement son cours à sa côte historique.



Localisation et plan du site



avant / après travaux



Octobre 2022



Octobre 2023



**Coût des travaux : 67 680 € - Coût de la Maîtrise d'œuvre : 8 035 €**

[Détail des coûts dans l'étude](#). NB : L'évolution constatée du coût résulte de la hausse du prix des matériaux. Le boudin d'hélophyte prévu n'a pas été installé pour couvrir les coûts de coulage béton sous-estimés.

**Financement : AELB (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) 70%, SMCRG 20%, RNA (Région Nouvelle-Aquitaine) 10% - Pas de frais à la charge du propriétaire**

#### **Descriptif technique des travaux réalisés :**

L'ouvrage est effacé avec la suppression du seuil actuel et est remplacé par un système de vannage. Les sédiments du « miroir d'eau » ont été extraits et régalez sur les berges. Une toile coco y a été apposée pour favoriser une reprise de la végétation en vue de leurs fixation. Un cordon d'encrochement sécurise le pied berge de l'érosion.

#### **Informations sur les aspects administratifs :**

Les travaux ont été réalisés dans le cadre du Contrat territorial de milieux aquatiques Bassin de la Gartempe amont 2018-2022. Ils sont situés sur la masse d'eau FRGR0415a « L'Ardour depuis sa source jusqu'à la retenue de Pont à l'Age ». L'arrêté N°23-2021-09-08-00003 relatif à ce projet et qui encadre le dispositif, ses travaux et sa gestion, a été signé le 28 septembre 2021.

#### **Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :**

La continuité écologique est restaurée, l'usage de la scierie est maintenu.

#### **Suivi mis en place :**

Faute de moyens humains à cette période, la pêche électrique préventive n'a pas pu avoir lieu ni l'installation d'un piézomètre envisagé dans la zone humide localisée à l'amont immédiat de l'ancien « miroir » d'eau. Le suivi visuel fait sur site n'a pas fait apparaître un quelconque effet des travaux sur son maintien en eau ou l'évolution de sa végétation. En revanche, une plante exotique potentiellement envahissante du genre « *Bidens* » a été découverte sur le site du chantier et fera l'objet d'un suivi.

**Commentaires :** Ces travaux allient conservation des usages du site, amélioration de la qualité de la masse d'eau, et continuité écologique dans le respect des aspects patrimoniaux et esthétiques.

#### **Contact pour tout renseignement sur ce projet :**

TMR : Charlotte RAPP - 07 61 74 23 93 - [charlotte.rapp@cr-gartempe.com](mailto:charlotte.rapp@cr-gartempe.com)

Président du Syndicat au moment de travaux : Jacques VELGHE.

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur [www.tmr-lathus.fr](http://www.tmr-lathus.fr)

